

# Enfants et prévoyance

Une **relation coût-bénéfice** complexe



**Enfants et prévoyance**

Une relation coût-bénéfice complexe

**Editeur**

UBS Switzerland AG  
Case postale, CH-8098 Zurich

**Auteurs**

James Mazeau, Chief Investment Office GWM  
Jackie Bauer, Chief Investment Office GWM  
Veronica Weisser, Retirement & Pension  
Solutions, COO P&C

**Editing**

James Mazeau

**Date de publication**

Septembre 2020

**Desktop Publishing**

Margrit Oppliger  
Elena Vendraminetto  
Werner Kuonen

**Photo de couverture**

Gettyimages

**Langues**

Allemand, anglais et français  
Pour plus d'informations:  
[www.ubs.com/forumprevoyance](http://www.ubs.com/forumprevoyance)

**Disclaimer**

La présente brochure est une publication marketing qui n'est pas soumise aux dispositions légales relatives à l'indépendance de l'analyse financière.

[www.ubs.com/forumprevoyance](http://www.ubs.com/forumprevoyance)

# Editorial



James Mazeau



Jackie Bauer

Chère lectrice, cher lecteur,

En 2019, «OK Boomer» a décroché l'une des trois premières places du classement de «l'expression de l'année» en Suisse alémanique. Cette riposte dépréciative est principalement le fait de la génération Z – personnes nées entre 1997 et le début des années 2010 – pour balayer les idées, les attitudes et la mentalité des baby-boomers, l'importante cohorte vieillissante de ceux qui ont vu le jour dans les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. L'insolence du propos souligne les nombreux clivages entre les deux générations.

L'un d'entre eux transparaît dans l'éternel débat sur le financement du premier pilier de la prévoyance suisse, l'assurance vieillesse et survivants (AVS). Grosso modo, ce sujet épineux oppose les jeunes aux vieux – autrement dit, ceux qui répondent «cause toujours» pour clouer le bec à leurs aînés – mais aussi les sans-enfants aux parents au sein d'une même génération.

En Suisse, le système de prévoyance et, plus largement, la structure de financement de l'Etat, comptent sur les adultes en âge de travailler et leur progéniture pour assurer les cotisations. De fait, les parents consentent, pour ce faire, d'importants sacrifices qui fragilisent leur propre situation financière et leurs perspectives de retraite, en particulier par rapport à leurs pairs sans enfants.

Cette publication se penche sur l'AVS et met l'accent sur le décalage entre l'approche individuelle et collective vis-à-vis des enfants et du rôle qu'ils jouent dans le financement des retraites. Nous examinons l'impact financier des enfants sur les parents et faisons le lien entre cette dynamique et la pérennité de l'AVS. Notre analyse montre que le mécanisme de base du premier pilier n'est pas en phase avec notre environnement social actuel. Nous espérons que cette étude suscitera le débat et stimulera la réflexion sur ce sujet important, émotionnel et controversé.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

James Mazeau  
CIO Retirement  
& Public Policy Research

Jackie Bauer  
Head CIO Retirement  
& Public Policy Research



Gettyimages

# Les enfants étaient autrefois une main-d'œuvre bon marché

Dans la Suisse médiévale, la grande majorité de la population travaillait la terre, et les enfants étaient une source essentielle de main-d'œuvre. En l'absence de technologies avancées, plus d'enfants dans les fermes signifiait plus de bouches à nourrir, mais aussi une production généralement accrue et une plus grande richesse globale. Exception faite de la mortalité maternelle, l'éducation des enfants à la ferme n'affectait guère la capacité de travail des femmes et le fait d'avoir plus d'enfants ne bouleversait pas le mode de vie des parents.

Selon la nature des travaux agricoles, les enfants pouvaient être mis à contribution dès leur plus jeune âge. Ceux qui finissaient par quitter la famille versaient généralement une partie de leur salaire en lieu et place de leur force de travail, assurant ainsi les vieux jours de leurs parents. Avoir des enfants était souvent un investissement rentable.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque la Suisse est passée à l'ère industrielle, les enfants étaient de plus en plus nombreux à travailler dans des entreprises familiales, des usines et des magasins. Au cours de ce siècle, les parents ont été progressivement privés de la main-d'œuvre et des revenus de leur progéniture, avec l'introduction de l'école obligatoire et de lois limitant le travail des enfants. Ces mesures ont suscité la colère de certains industriels et d'une partie de la communauté rurale, mais elles se sont révélées positives pour la société dans son ensemble.

Le XIX<sup>e</sup> siècle a également vu la création de fonds de pension, réservés au départ essentiellement aux fonctionnaires. Peu à peu, la prévoyance-vieillesse assurée par la descendance a été remplacée par les régimes de retraite mis en place par l'industrie. En 1948, l'assurance vieillesse et survivants (AVS) a été introduite comme forme complémentaire de prévoyance-vieillesse. Ces institutions recueillaient les enfants à leurs parents et la redistribuaient à la société dans son ensemble. Les parents se sont ainsi retrouvés à assumer seuls la majeure partie du coût de l'éducation de leurs enfants, mais désormais sans la garantie d'une contrepartie filiale future.

Selon les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), en Suisse, les femmes ont aujourd'hui 1,53 enfant en moyenne<sup>1</sup>, contre 3,69 au début du siècle dernier. Les enfants ne sont plus considérés comme un investissement financièrement rentable, mais plutôt comme un bienfait émotionnel qui a un prix élevé. La section suivante apporte un éclairage sur le coût global des enfants pour leurs parents en Suisse.

<sup>1</sup> Indicateur conjoncturel de fécondité moyen sur la période de 10 ans se terminant en 2018. Ce chiffre est de 1,42 pour les Suissesses et de 1,86 pour les femmes étrangères.



**Le professeur François Höpflinger** est membre du groupe de direction académique du Centre de gérontologie de l'Université de Zurich depuis 2014. Il mène des recherches et donne des conseils sur les questions relatives aux relations intergénérationnelles et au vieillissement. De 1999 à 2008, il a été directeur de recherche à l'Institut Universitaire Âges et générations (INAG), Sion. De 1994 à 2013, il a enseigné en tant que professeur titulaire de sociologie à l'Université de Zurich (à la retraite depuis juin 2013). De 1992 à 1998, il a dirigé le Programme National de Recherche (PNR 32) Alter / Vieillesse / Anziani. Il a étudié la sociologie à l'Université de Zurich et a dirigé pendant de nombreuses années des projets de recherche sur des questions démographiques et des thèmes sociologiques liés à la famille. Marié, il a deux enfants adultes et quatre petits-enfants.

Le présent exposé contient des opinions émanant de sources externes au Chief Investment Office Global Wealth Management (CIO GWM). Il est donc possible qu'il ne reflète pas totalement les opinions de celui-ci.

## Entretien

# Pourquoi avons-nous des enfants? Le point de vue d'un sociologue.

Nous nous sommes entretenus avec le professeur François Höpflinger en juin 2020 concernant son point de vue sur l'attitude de la société suisse envers les enfants. Si les considérations monétaires ne semblent plus influencer notre désir initial d'avoir une progéniture, elles pèsent en revanche sur le nombre total d'enfants que nous aurons, notamment à travers les coûts d'opportunité liés aux interruptions et revers de carrière, ou à une progression professionnelle plus lente, en particulier pour les femmes. Les parents d'aujourd'hui privilégient généralement la qualité de la relation avec leurs enfants plutôt que leur nombre.

### Pourquoi voulons-nous des enfants?

Dans un passé lointain, on avait des enfants pour assurer ses vieux jours. Les justifications économiques et de financement de la vieillesse ont désormais fait place à des motivations d'ordre social et affectif. Ces aspirations peuvent être comblées avec un petit nombre d'enfants. Pour la plupart des hommes et des femmes, le nombre idéal d'enfants est de deux. Ce chiffre n'a guère changé au cours des 30 dernières années, pas plus que la proportion de personnes qui déclarent ne pas vouloir d'enfants. En revanche, la réalisation de ce désir a diminué.

### Qu'est-ce qui influence le nombre réel d'enfants que nous avons?

Une multitude de facteurs influencent les taux de fécondité effectifs, tels que le nombre d'enfants que nos parents ont eu, l'effet induit par la pression des pairs ou les politiques sociales. Concilier vie familiale et carrière professionnelle demeure encore aujourd'hui un défi, notamment pour les femmes ayant un niveau d'éducation supérieur, même si l'on observe une lente amélioration de la situation. La disponibilité et le coût des services de garde d'enfants qui permettent aux parents de rester à leur poste et d'évoluer dans leur carrière jouent un rôle important dans le choix du nombre d'enfants, plus encore que les allocations financières directes.

### Comment résumeriez-vous le rôle que joue l'argent dans la décision d'avoir des enfants?

Les considérations financières n'influencent pas notre désir fondamental d'avoir ou non des enfants, mais elles

peuvent peser indirectement sur le nombre d'enfants que nous aurons en définitive. Les parents aspirent à s'investir dans une relation intime et tendent à privilégier la qualité plutôt que la quantité. Les gens sont conscients que les enfants pèsent sur leurs perspectives financières à la retraite du fait des coûts et de l'impact potentiel sur leur carrière. Ils continuent cependant d'avoir des enfants pour des raisons affectives.

### Y a-t-il de grandes divergences de vue sur les contrats intergénérationnels au sein de la société?

En fait, on constate de plus grandes divergences de vue au sujet des contrats intergénérationnels à l'intérieur d'un même groupe d'âge qu'entre les différents groupes d'âge. Les personnes âgées n'attendent pas de leurs propres enfants adultes une aide économique directe, mais plutôt un soutien moral et affectif. Les conflits intergénérationnels sont beaucoup moins marqués dans la vie réelle que ce que laissent entendre les médias et les responsables politiques.

### Abstraction faite des aspects financiers, quels effets positifs les enfants ont-ils sur la société?

Les enfants ont des effets positifs sur les relations intergénérationnelles. Lorsqu'on a des enfants, on tend à développer des liens plus étroits avec ses propres parents. Les enfants peuvent également être une source de stabilité, ce qui est important dans une société dynamique riche en incertitudes comme la nôtre.



Gettyimages

# Des enfants à tout prix

Quiconque envisage d'avoir un enfant ne manque pas de se poser la question: «Combien cela va-t-il coûter?» Il n'existe hélas pas de réponse universelle pour quantifier le coût mensuel (ou quotidien ou annuel) d'un enfant. Pour commencer, on pourra chercher à comprendre les différents types de coûts et leurs vecteurs. Une vision plus claire de l'incidence financière globale des enfants sur le budget familial permet de mieux comprendre les retombées sociales des décisions en matière de fécondité, comme nous le verrons plus loin.

## Tous les coûts ne sont pas évidents

On notera que les habitudes et les modes de consommation des parents sont profondément impactés. En effet, les personnes qui ont des enfants consomment et dépensent très différemment de celles qui n'en ont pas et il ne s'agit pas seulement de quantités plus ou moins grandes des mêmes produits. L'examen de ces dépenses permet de distinguer les coûts directs des coûts indirects.

Les coûts directs comprennent tout ce qui a trait aux dépenses, c'est-à-dire les articles qui peuvent être payés par carte de crédit ou par virement bancaire. En moyenne, les parents consacrent une plus grande part de leur budget à la nourriture, à leur espace de vie, aux activités familiales récréatives et à l'énergie, et dépensent moins pour les restaurants, les hôtels, les vacances et l'alcool que leurs pairs sans enfants. Ces différences de répartition budgétaire sont liées non seulement à l'élargissement des ménages, mais résultent aussi de l'évolution des préférences. Les

coûts de logement sont généralement plus élevés pour les parents, mais le coût varie fortement selon que les gens sont locataires ou propriétaires de leur logement. Le tableau 1 présente certains coûts directs pour un enfant unique selon le canton de Zurich. Le tableau exclut délibérément les frais de garde qui varient beaucoup d'une famille à l'autre. Suivant le modèle, les frais de garde externe à temps plein peuvent atteindre plusieurs milliers de francs par mois et par enfant.

Les parents sont confrontés à de nouveaux coûts directs propres aux enfants, tels que l'assurance maladie, les frais de garde, l'équipement et le mobilier, les vêtements, les jouets et les frais de scolarité. Plus le nombre d'enfants est élevé, plus le coût supplémentaire par enfant est faible. Selon l'OFS, les parents bénéficient d'un «rabais» d'environ 20% sur les coûts directs pour leur deuxième enfant.

Les coûts indirects ne correspondent pas à des dépenses, mais plutôt à une perte de gain et aux opportunités manquées. Par exemple, la réduction du temps de travail ou l'arrêt de l'activité professionnelle pour s'occuper des enfants se traduit par une perte de salaire et un abaissement futur de la rente vieillesse. Les parents qui décident de faire une longue pause dans leur carrière peuvent avoir des difficultés à réintégrer le marché du travail, ont dans l'ensemble de moins belles carrières et touchent des revenus plus faibles durant leur vie. Les coûts indirects sont rarement comptabilisés correctement et souvent sous-estimés – ils peuvent être importants pour les parents qui arrêtent complètement de travailler pour s'occuper de leurs enfants.

Tableau 1

Coûts directs moyens d'un enfant unique, calculés par le canton de Zurich<sup>2</sup>, par âge et par catégories de coûts déterminées, en francs suisses par mois

Plus la case est sombre, plus le coût est élevé par rapport aux autres éléments du tableau.

	<b>1 à 4</b>	<b>5 à 12</b>	<b>13 à 18</b>
Alimentation	285	315	350
Vêtements	105	95	125
Logement	495	495	495
Frais du ménage	70	70	70
Assurance maladie	115	115	115
Santé	175	50	185
Communication	–	–	65
Loisirs, transports et éducation	50	300	360
<b>Total</b>	<b>1295</b>	<b>1440</b>	<b>1765</b>

<sup>2</sup> Sert de base au calcul des pensions alimentaires pour enfants et n'est pas disponible dans les autres cantons.

Sources: UBS, canton de Zurich, 2020

En résumé, les coûts assumés pour élever des enfants diffèrent en fonction de facteurs tels que le lieu de résidence des parents, leur revenu, leurs choix de vie, leurs priorités, leur niveau d'emploi ou le nombre d'enfants. En principe, les coûts directs ont tendance à augmenter avec l'âge des enfants, les coûts indirects ayant plutôt tendance à diminuer. Rappelons également que les coûts directs ne sont qu'un aspect du problème; les coûts indirects sont répartis sur tout le cycle de vie des parents, peuvent être substantiels et leurs effets sont souvent décalés dans le temps par rapport à l'événement déclencheur (par exemple, un parent qui quitte temporairement la vie active pour s'occuper d'un nouveau-né se retrouve ultérieurement avec une rente vieillesse inférieure à celle d'un parent qui travaille toute sa vie sans interruption).

## Papa au travail, maman à la maison

Selon les études de l'OFS, en 2014, les hommes travaillaient à temps plein et les femmes à temps partiel dans la majorité des couples ayant des enfants de moins de 25 ans. La décision des parents de réduire leur temps de travail ou d'arrêter de travailler dépend généralement de plusieurs facteurs. Les différences entre les salaires des partenaires, leur parcours professionnel, leur charge de travail et leur flexibilité sont des éléments importants qui sont soupesés avec soin pour décider qui, le cas échéant, restera à la maison pour s'occuper des enfants. De même, la disponibilité et le coût des structures externes de garde d'enfants sont des préoccupations essentielles. Enfin, les considérations culturelles ne doivent pas être sous-estimées.

## Les enfants offrent aussi quelques avantages financiers

Les prestations pour enfants prennent principalement la forme d'allocations familiales, d'allègements fiscaux et de subsides pour frais de garde calculées en fonction des ressources des parents, qui varient selon les cantons et les communes. Les allocations de maternité prévues par le système étatique sont uniformes dans toute la Suisse et se montent à 80% du revenu moyen de l'activité de l'assurée (montant plafonné) versé pendant un congé maternité standard de 14 semaines. Les employeurs sont libres d'offrir des prestations supplémentaires, telles qu'une majoration de l'allocation maternité étatique, un allongement du congé maternité ou un congé paternité.

Les allocations familiales minimales sont fixées au niveau fédéral et se montent à 200 francs suisses par mois pour les enfants jusqu'à 16 ans, et 250 francs suisses par mois de 16 à 25 ans, pour autant qu'ils suivent une formation. Les cantons sont libres de prévoir des montants plus élevés ainsi que des allocations forfaitaires de naissance. Le canton du Valais verse ainsi jusqu'à 525 francs par mois pour le troisième enfant de plus de 16 ans, tandis que le canton d'Argovie s'en tient aux minima fédéraux.

Hommes et femmes ont droit à des bonifications pour tâches éducatives au titre de l'AVS pour les enfants à charge de moins de 16 ans (bonifications partagées entre les parents par défaut). Si les parents n'atteignent pas le niveau de rémunération requis pour bénéficier d'une rente maximale à la retraite, cela leur donne droit à une rente (premier pilier) légèrement plus élevée, qu'ils aient ou non réduit leur activité professionnelle. Ces bonifications ne permettent toutefois pas de récupérer entièrement les années de cotisation manquantes.

Sur le plan fiscal, les parents peuvent déduire de leur revenu une partie des frais d'entretien des enfants et bénéficier de déductions forfaitaires. Par exemple, au niveau fédéral<sup>3</sup>, les parents peuvent déduire de leur revenu un montant forfaitaire de 6500 francs par enfant ainsi que 10 100 francs de frais de garde effectifs par enfant, qui sont ensuite imposés selon un barème spécial pour les parents. Au niveau cantonal, des déductions similaires existent, mais avec des

règles différentes et des montants qui diffèrent d'un canton à l'autre. Le canton de Genève autorise des déductions de frais effectifs à concurrence de 25 000 francs par enfant, contre seulement 6000 francs dans le canton de Soleure. Les familles monoparentales peuvent bénéficier d'avantages fiscaux supplémentaires.

Les cantons et les communes prennent en charge, à des degrés divers, les frais de garde externe des enfants. Suivant leurs revenus, leur fortune et le nombre d'enfants, les parents peuvent payer entre une part minimale et la totalité des frais de garde d'enfants dans une structure institutionnelle. Là encore, il existe de grandes différences entre les cantons, les communes et les établissements.

<sup>3</sup> Les limites pourraient être revues à la hausse à la suite d'une votation populaire en septembre 2020.

Tableau 2

## Résumé des principaux coûts et avantages associés aux enfants

	<b>Directs</b>	<b>Indirects</b>
<b>Coûts</b>	<p><b>Liés aux habitudes de consommation, à la taille du ménage et ayant trait aux dépenses.</b></p> <p>Nouveaux postes du budget: – aliments pour bébés, assurance maladie et coûts de santé, dépenses d'éducation, équipement, meubles, garde d'enfants, vêtements, jouets, etc.</p> <p>↗ Augmentation des dépenses pour: – logement, alimentation, activités de loisirs, énergie</p> <p>↘ Diminution des dépenses pour: – restaurants, hôtels, vacances et boissons alcoolisées</p>	<p><b>Liés aux décisions de vie et coûts d'opportunité.</b></p> <p>Les conséquences pécuniaires peuvent inclure: – perte de revenus pendant le congé maternité – perte de revenus du fait de la réduction du temps de travail – rente réduite à l'âge de la retraite du fait de la réduction du temps de travail et du niveau moins élevé des cotisations de retraite et de l'épargne personnelle – perte de compétences et d'employabilité du fait d'une longue interruption de carrière</p> <p>Une catégorie spéciale de coûts indirects comprend les coûts d'opportunité, tels que: – opportunités de carrière manquées du fait de la réduction du temps de travail – opportunités d'investissement manquées du fait de la diminution de l'épargne</p>
<b>Avantages</b>	<p><b>Ont trait aux subsides reçus (directement ou indirectement) par les familles, tels que:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– allocations de maternité et de paternité</li> <li>– allocations familiales</li> <li>– allègements fiscaux</li> <li>– bonifications pour tâches éducatives au titre de l'AVS</li> <li>– subsides potentiels pour la garde externe d'enfants</li> </ul>	

Sources: UBS, OFS, OFAS, AFC, AVS, 2020

## Les parcours de vie divergents de deux sœurs jumelles

Chaque famille supporte des coûts différents pour élever ses enfants en fonction de sa situation personnelle. Pour faire ressortir l'impact financier des enfants sur les parents, nous comparons une projection du parcours de vie financier de deux familles similaires, l'une avec enfants, l'autre sans. La comparaison nous permet de comprendre comment leurs situations financières respectives évoluent dans le

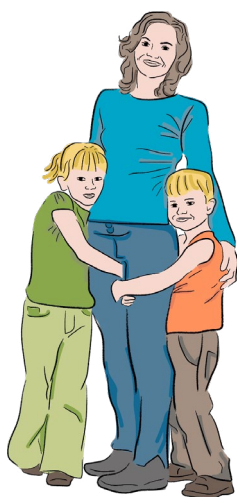
temps et en quoi elles diffèrent. Nous suivons deux personnages fictifs: les sœurs jumelles Maria et Sabrina, dont les modes de vie et les comportements sont largement représentatifs de la femme suisse moderne. Leurs vies prennent des chemins différents lorsque Sabrina a son premier enfant à l'âge de 31 ans (tableau 3).

Tableau 3

### Profil<sup>4</sup> de Sabrina et Maria

#### Avant d'avoir des enfants

Les deux sœurs sont nées en 1990, vivent et travaillent à Zurich, et ont le même niveau de formation, le même type d'emploi et le même salaire. Elles sont toutes deux mariées à des hommes qui sont également nés en 1990 et ont également des situations identiques. A 30 ans, les deux femmes ont un salaire brut de 5837 francs par mois, tandis que leurs maris gagnent 6426 francs – l'écart de rémunération entre les sexes est aujourd'hui encore une réalité.



#### Sabrina

##### Enfants

- Elle a son premier enfant à 31 ans, son deuxième à 33 ans et prend à chaque fois un congé maternité de 14 semaines.
- Elle compte sur l'aide de ses parents pour s'occuper des enfants trois demi-journées par semaine en moyenne. Elle a recours à la garde d'enfants en structure d'accueil pour le reste des jours où elle travaille.
- Les enfants sont financièrement dépendants de leurs parents jusqu'à l'âge de 25 ans.

##### Travail

- Elle réduit son taux d'occupation à 60% après son premier enfant. Elle reprend à 80% à l'âge de 37 ans, puis à 100% à 45 ans.
- L'avancement de sa carrière est fortement freiné après la naissance de ses enfants du fait de son taux d'occupation moyen de 70% sur 14 ans.

##### Logement

- Elle prend un appartement plus grand en périphérie de la ville à l'âge de 31 ans, et emménage plus tard dans un appartement encore plus grand.

<sup>4</sup> L'annexe contient plus d'hypothèses



#### Maria

##### Enfants

- Décide de ne pas avoir d'enfants.

##### Travail

- Privilégie sa carrière, travaille à temps plein toute sa vie et obtient des augmentations de salaire régulières et significatives.

##### Logement

- Emménage dans un appartement plus luxueux à l'âge de 31 ans.

#### A l'âge de la retraite

Les deux maris ont des carrières réussies et travaillent à temps plein durant toute leur vie. Hommes et femmes prennent leur retraite à l'âge de 67 ans, ce qui, d'après nos estimations correspondra alors à l'âge légal de la retraite pour les deux sexes. Les deux couples investissent le montant maximum dans le pilier 3a et font fructifier leur épargne au moyen de stratégies de risque adaptées à leur horizon de temps (selon **UBS House View Prévoyance**). Ils choisissent de toucher leur retraite professionnelle sous forme de rente. Ils retirent leur épargne du troisième pilier sur une période de cinq ans afin de bénéficier d'une fiscalité avantageuse.

Sources: OFS, UBS

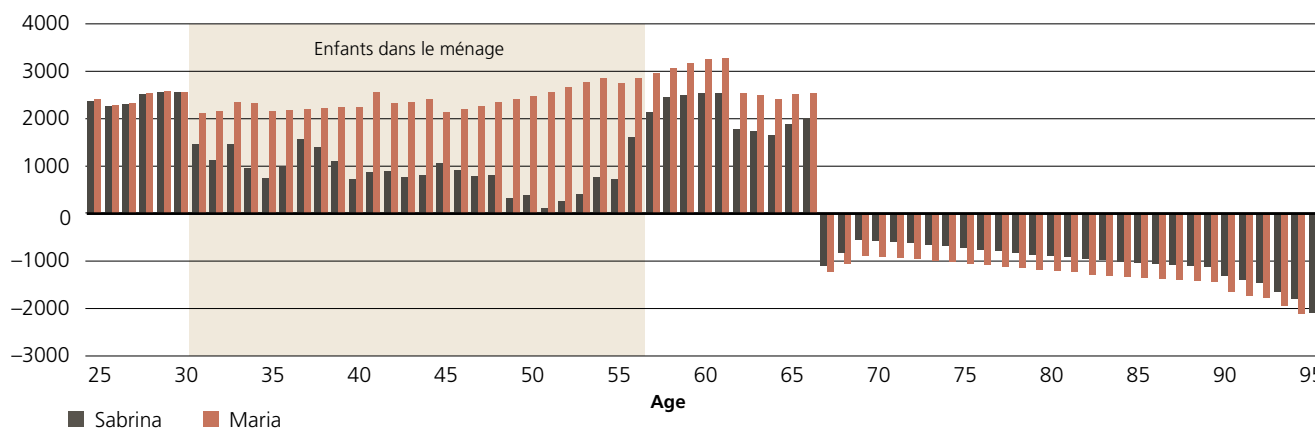
Le taux d'épargne du ménage de Sabrina diminue après la naissance du premier enfant (fig. 1). Il diminue encore plus lorsque les enfants deviennent de jeunes adultes qui dépendent toujours financièrement de leurs parents. L'écart de richesse s'explique par des taux d'épargne différents et par l'effet cumulatif du rendement des investissements dans le temps, notamment dans le plan de prévoyance libre (pilier 3b) (fig. 2). A l'âge de la retraite, le patrimoine global de Sabrina et de son mari est inférieur de 42% à celui du ménage de sa sœur, soit une différence d'environ 770 000 francs, sans compter les avoirs de la caisse de retraite professionnelle, qui sont inférieurs de 285 000 francs.

Si les deux couples perçoivent la même rente AVS maximale pour les couples, la prévoyance professionnelle des parents est inférieure de 16% à celle du couple sans enfants.

A la retraite, les deux familles puisent dans leur capital pour financer leur mode de vie respectif. Leurs revenus sont structurellement inférieurs à leurs dépenses, ces dernières augmentant plus vite que les premiers, compte tenu surtout des coûts de santé plus élevés à un âge avancé.

Figure 1

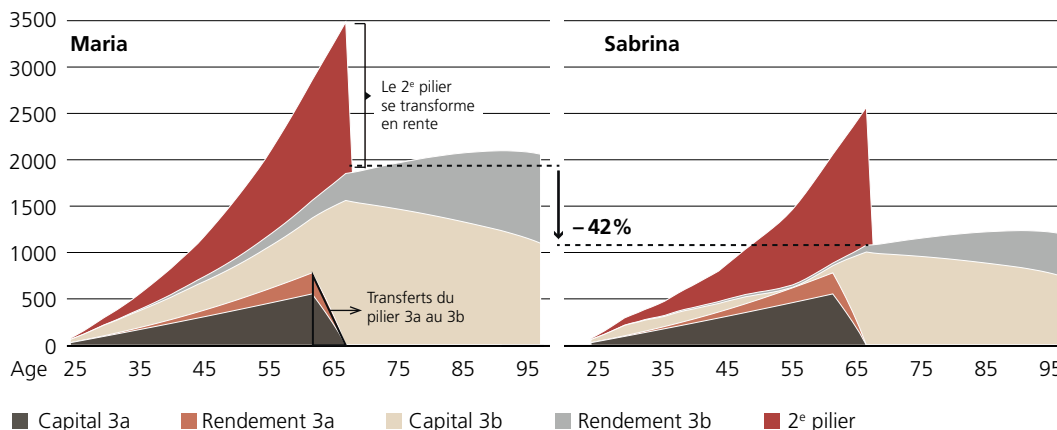
**Epargne mensuelle moyenne des familles**  
En CHF par mois, en termes nominaux



Sources: UBS, OFS, Comparis, Ville de Zurich, 2020

Figure 2

**Répartition de la richesse totale des familles par système d'épargne<sup>5</sup>**  
En milliers de CHF, en termes nominaux



*Comment lire le graphique: lorsque les fonds 3a sont retirés, le capital est transféré aux fonds 3b sur une période de cinq ans (approche échelonnée). La distinction entre capital et rendement montre à la fois l'impact des intérêts composés et le rôle que joue l'investissement dans la constitution du patrimoine. Le deuxième pilier disparaît du graphique à l'âge de la retraite car il est converti en rente.*

<sup>5</sup> Les actifs du deuxième pilier comprennent les cotisations de l'employeur. Les piliers 3a et 3b sont subdivisés en capital versé cumulé et rendement cumulé

Sources: UBS, OFS, Comparis, Ville de Zurich, 2020

## Conception et financement

A la retraite, Sabrina pourrait faire valoir qu'elle a payé un prix plus élevé que sa sœur pour élever la génération suivante, comme en témoignent sa fortune, ses revenus et sa rente comparativement plus faibles. Pour sa part, Maria pourrait faire valoir qu'elle a payé plus d'impôts et de cotisations sociales que sa sœur, tout en bénéficiant de moins de prestations sociales, comme le montre la fig. 3. Les deux affirmations sont correctes, mais aucune n'est exhaustive. Certains éléments ne sont pas pris en compte, tous les transferts n'étant pas explicites et de nature financière. Par exemple, l'éducation est le deuxième plus important objet de dépenses publiques<sup>6</sup> après la protection sociale, et elle est principalement financée par l'argent des contribuables. De plus, le temps et les efforts consacrés à l'éducation des enfants ne sont pas pris en compte, bien que l'on puisse aussi imaginer que Maria et son mari aient travaillé dans l'enseignement ou se soient beaucoup investis bénévolement auprès d'enfants, contribuant de cette façon à soutenir la génération suivante.

Il est impossible d'établir de manière définitive qui contribue le plus – ou bénéficie le plus – d'un système de retraite fondé sur le financement intergénérationnel. Mais il va sans dire que ce débat ne peut avoir lieu que si des enfants sont conçus. En assumant ce rôle de géniteurs, les parents renoncent à un certain potentiel d'accumulation de richesse par

rapport à leurs pairs sans enfants. Cela signifie que, toutes choses égales par ailleurs (revenu, lieu de résidence, etc.), les couples et les familles monoparentales avec enfants ne peuvent pas se constituer un patrimoine aussi important que les couples et célibataires sans enfants, respectivement. Les statistiques sur la répartition de la richesse ne peuvent pas être utilisées dans ce contexte, car elles incluent par exemple l'effet de l'héritage, rendant impossible les comparaisons *ceteris paribus* entre parents et non-parents.

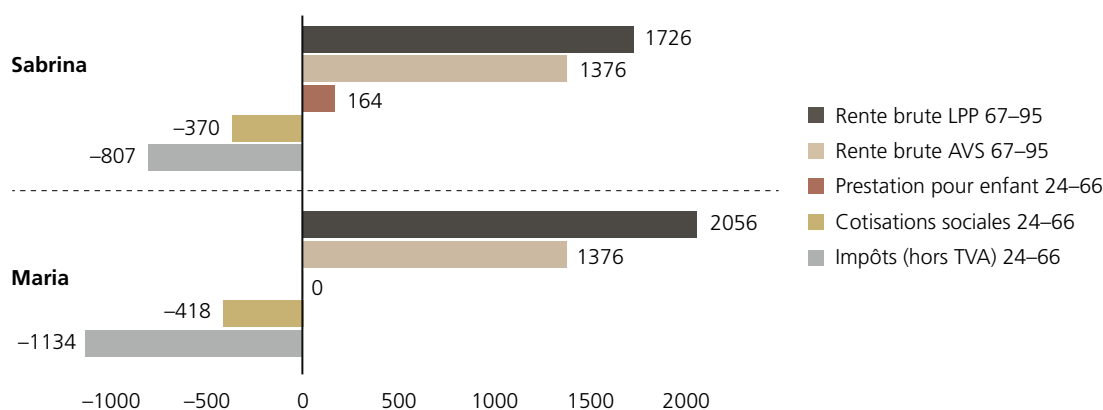
Imaginons que les deux couples prennent leur retraite lorsque les enfants de Sabrina ont la trentaine, que ces derniers travaillent certainement, paient des impôts et cotisent à l'AVS. Les jumelles bénéficient généralement à parts égales des contributions financières de la génération suivante et de l'éventuel soutien non financier comme la prise en charge des parents âgés. Sans les parents qui donnent naissance aux prochaines générations, l'avenir de l'AVS serait indéniablement encore plus compromis qu'il ne l'est aujourd'hui. Mais si toutes les femmes avaient deux enfants comme Sabrina (dans l'hypothèse d'une légère remontée du taux de fécondité), cela suffirait-il à assurer l'avenir de l'AVS dans sa forme actuelle? Nous examinons cette question dans le chapitre suivant.

<sup>6</sup> Budgets consolidés au niveau fédéral et cantonal.

Figure 3

### Entrées et sorties de fonds cumulées sur les tranches d'âge sélectionnées

En milliers de CHF, en termes nominaux



Sources: UBS, OFS, Comparis, Ville de Zurich, 2020



Gettyimages

# La natalité pour sauver l'AVS?

L'AVS est un régime de retraite par répartition dans lequel les retraites actuelles sont financées par les cotisations des travailleurs actuels. Le système repose sur des contrats intergénérationnels: chaque génération conclut implicitement deux contrats, l'un avec la génération précédente et l'autre avec la génération suivante. Au cours de sa vie, chaque génération reçoit ainsi deux fois, mais doit aussi payer deux fois, une fois en vertu de chaque contrat. Comme le montre la fig. 4, la génération mise en évidence reçoit des soins et une éducation dès son plus jeune âge. Lorsque les membres de cette génération entrent dans la vie active, ils paient pour leurs enfants et pour leurs parents. Lors du passage à la retraite, cette génération reçoit une compensation sous forme de prise en charge par la génération suivante. En 1948, l'AVS a institutionnalisé certaines parties des contrats générationnels en instaurant les cotisations et prestations de prévoyance vieillesse (flèches rouges dans la fig. 4). Le législateur a cependant omis d'inclure des dispositions suffisantes pour assurer l'entretien et l'éducation d'une génération suivante de taille suffisante (flèches vertes dans les deux pactes).

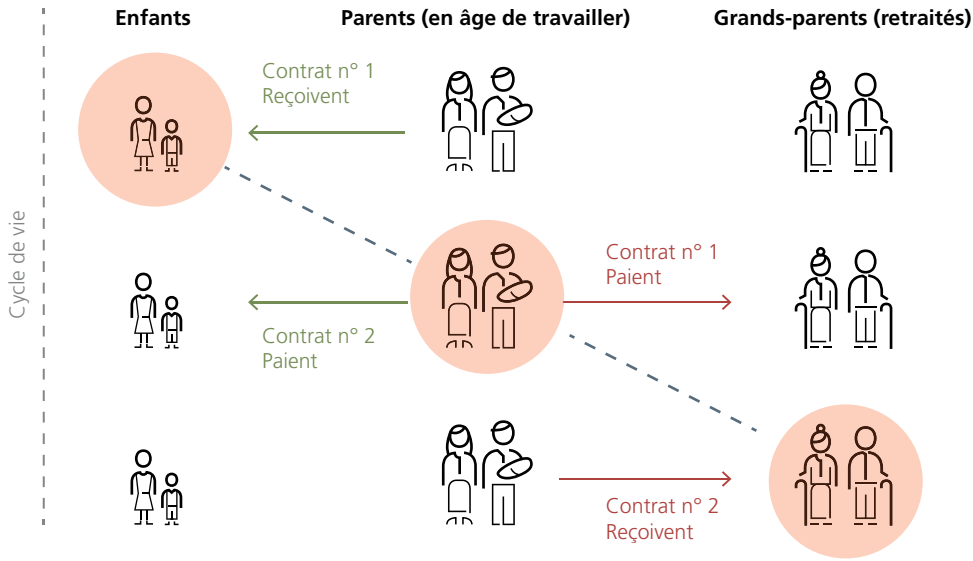
Lorsque l'AVS a été créée, la structure d'âge «pyramidale» de la population prévalait et la baisse de la fécondité n'était pas un problème. Au fil du temps, la pyramide des âges a pris la forme d'un «diamant» et elle ressemble aujourd'hui davantage à une «urne». On observe, d'une part, une augmentation rapide du nombre de retraités et un allongement constant du temps passé à la retraite. A l'inverse, la population en âge de travailler stagne (fig. 5). De nos jours, le changement démographique est un défi pour l'Etat et les institutions.

Le système est fortement influencé par des facteurs économiques et des forces qui modifient la structure démographique, comme la mortalité, la fécondité et la migration. Dans sa forme actuelle, le système présente un défaut structurel de base qui, faute de réforme, ne tardera pas à compromettre son financement. Mais les perspectives sont-elles vraiment aussi sombres ou les économistes et les sociologues ont-ils peint le diable sur la muraille?

Figure 4

### Vue simplifiée des contrats générationnels

Les transferts (paient/reçoivent) sont envisagés du point de vue de la génération colorée en rose

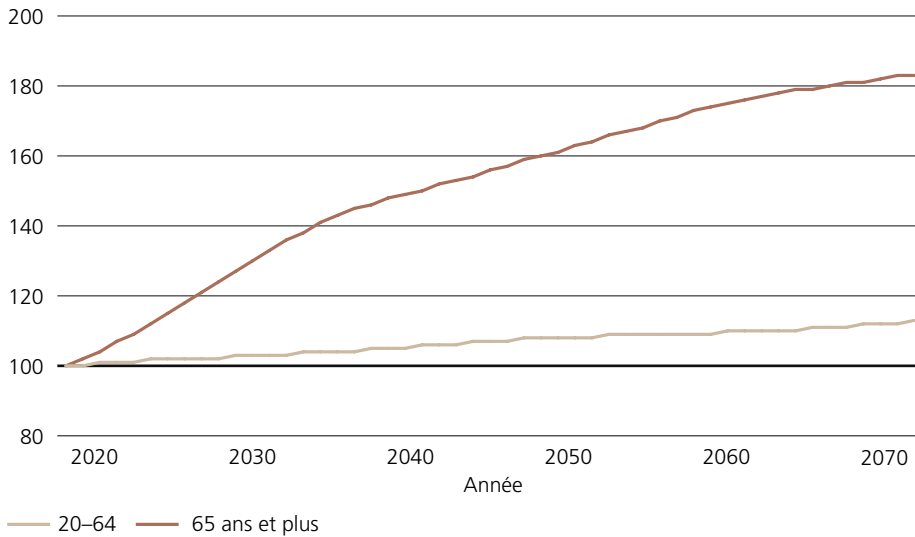


Source: UBS

Figure 5

### Indice de l'évolution démographique projetée

Par tranche d'âge, 2020=100



Sources: UBS, OFS, 2020

## Augmentation des naissances

Quel taux de fécondité permettrait-il d'assurer l'équilibre financier de l'AVS à long terme? Si cette question peut sembler absurde ou naïve à certains, la réponse n'en est pas moins instructive. Quoi qu'il en soit, nous la considérons comme un exercice de réflexion et non comme une recommandation. La modélisation de ce scénario hautement improbable s'appuie sur des hypothèses fortes<sup>7</sup>.

D'après nos calculs, la Suisse devrait afficher un taux global de fécondité d'environ 5 enfants par femme au cours des prochaines décennies pour que l'AVS sorte la tête de l'eau d'ici 2070 (fig. 6). Un tel taux de fécondité est certes biologiquement possible et n'était pas rare en Europe il y a quelques siècles. Il est d'ailleurs encore aujourd'hui régulièrement atteint dans certains pays et cultures. Selon les données de la Banque mondiale pour 2018, les taux globaux de fécondité oscillent entre 1,0 en Corée du Sud et 6,9 au Niger.

De multiples obstacles se dressent cependant sur la route de ce scénario. Premièrement, les personnes interrogées par l'OFS indiquent qu'elles ne souhaitent pas avoir autant d'enfants. Même si elles changeaient d'avis ou étaient fortement incitées à le faire, d'autres obstacles persisteraient. Si les familles nombreuses devenaient la norme, la population suisse se monterait à près de 30 millions d'habitants en 2070. Notre société n'est pas prête à accueillir un

afflux aussi massif d'enfants. Nous aurions besoin de plus d'infrastructures sous la forme d'hôpitaux, de crèches, de jardins d'enfants, d'écoles et de logements. Même avec un taux de participation au marché du travail stable (parents restant sur le marché du travail et continuant à cotiser à l'AVS) et un taux de migration stable, nous pourrions être temporairement confrontés à une pénurie de main-d'œuvre pour la construction ou l'entretien des installations supplémentaires. La génération de parents de ces familles nombreuses subirait une forte baisse de son niveau de vie et devrait financer simultanément une importante population de retraités et d'enfants.

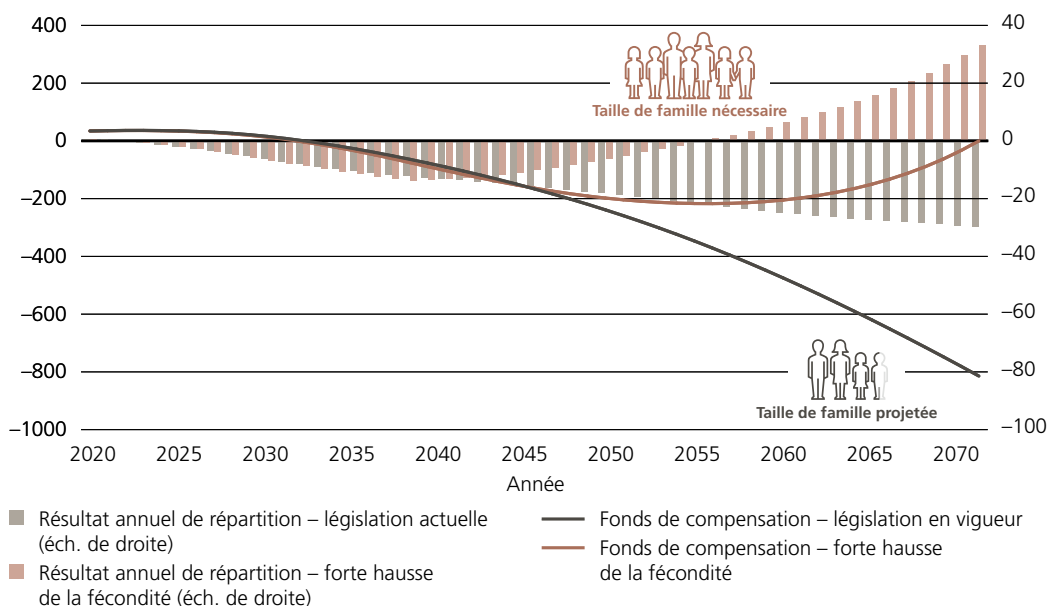
L'augmentation de la fécondité affecterait également notre écosystème. Selon l'OFS (2018), «près de trois planètes Terre seraient nécessaires si tout le monde vivait comme la population suisse». La transition vers une société plus durable est déjà en marche et l'investissement durable – obtenir des rendements de marché tout en suscitant le changement – en est une composante importante. Toutefois, l'évolution en cours ne va pas assez vite pour faire face à un accroissement démographique rapide. Une croissance naturelle massive, contrairement aux effets de l'immigration, pourrait exercer une forte pression sur l'environnement au niveau mondial, et pas seulement local.

<sup>7</sup> Voir les hypothèses énoncées à l'annexe

Figure 6

### Projections du fonds de compensation et des résultats de répartition de l'AVS par scénario

En milliards de CHF – Un solde de compte négatif signifie que le système AVS a des dettes



Sources: UBS, OFAS, OFS, 2020

## Jongler avec la démographie est une histoire sans fin

Même si nous parvenions à multiplier le nombre d'enfants et à combler le déficit financier de l'AVS, l'histoire ne s'arrêterait pas là. La vaste population d'actifs de demain prendrait à son tour sa retraite et compterait sur la génération suivante pour assurer sa prise en charge. L'histoire est vouée à se répéter. Si une forte natalité n'est pas la panacée pour sauver l'AVS à long terme, un nouveau baby-boom pourrait potentiellement atténuer les problèmes financiers du système à moyen terme (même si,

comme indiqué plus haut, cela créerait de nouveaux problèmes nécessitant des solutions audacieuses). De même, faire venir des cohortes de travailleurs de l'étranger pourrait se révéler efficace à court terme, la société (autrement dit les parents) n'ayant pas à consacrer temps et argent pour concevoir la prochaine génération de travailleurs. Toutefois, une vague d'immigration massive ne constituerait pas non plus une solution durable à long terme.

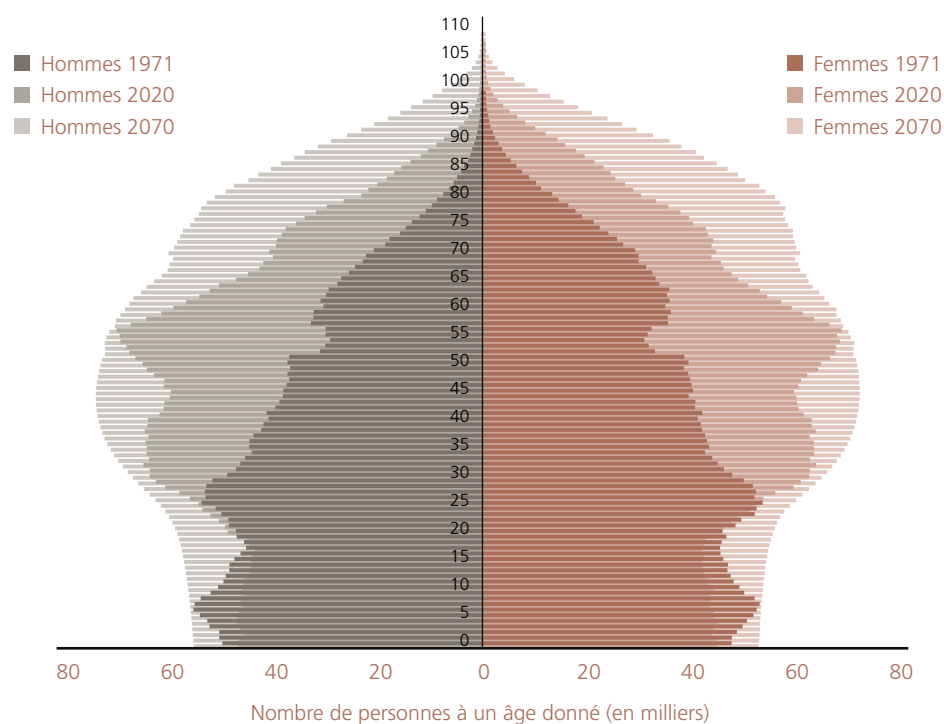
## Les personnes âgées sont plus nombreuses que les jeunes

Au cours des 150 dernières années, la population de la Suisse a considérablement augmenté et vieilli, principalement en raison de la baisse de la fécondité et de la mortalité. Cette évolution démographique peut s'expliquer par l'interaction complexe de plusieurs facteurs, notamment les progrès réalisés dans le domaine de la médecine et de l'hygiène, ainsi que les changements moraux, politiques, technologiques, économiques et sociaux. L'immigration a été un

facteur déterminant de la croissance démographique ces 30 dernières années et pourrait être le principal moteur ces 30 prochaines années. La figure 7 montre la structure par âge et par sexe de la population suisse en 1971 et les projections pour 2020 et 2070. Le passage de la pyramide (1971) à l'urne (2070) montre clairement le processus de vieillissement de la population (forme) même si elle continue de croître (taille).

Figure 7

Structure passée et future de la population suisse par sexe, âge et année



Sources: UBS, OFS, 2020



Gettyimages

# Conclusion: un model renouvelé pour nos ambitions traditionnelles

L'objectif de l'AVS est louable: assurer à chacun une rente vieillesse de base. La plupart du temps, les objectifs ambitieux ne se réalisent pas sans efforts et sacrifices. Les deux sont nécessaires aujourd'hui car le système actuel sera bientôt à court d'argent. Compter uniquement sur un regain de naissances ou une vague d'immigration n'est manifestement pas une panacée à long terme. Tabler uniquement sur une hausse des cotisations retenues sur les salaires ou de l'impôt ne résoudrait pas entièrement non plus les problèmes qui minent actuellement le système.

Une solution pourrait être d'ajuster les paramètres de manière dynamique – âge de la retraite, cotisations et prestations – en fonction de l'évolution démographique et économique, ce qui aurait en outre l'avantage de dépolitiser la question et de pérenniser le mécanisme. Un système dynamique n'allégerait cependant pas la pénalité financière supportée par les parents. L'inégalité entre les parents et leurs pairs sans enfants est principalement due à la violation du pacte intergénérationnel. Pour le faire respecter, il faudrait, par exemple, une législation liant explicitement ensemble le financement des retraites et celui des enfants à travers une augmentation des cotisations sociales des travailleurs et des aides accordées aux familles. Cela dit, rien n'indique qu'un partage accru des coûts stimulerait la «production» d'enfants.

L'AVS doit fonctionner quel que soit le nombre d'enfants. Actuellement, elle s'appuie sur les cotisations des générations plus jeunes, ce qui n'est pas sans rappeler la fonction utilitaire historique des enfants. Le financement de l'AVS doit être revu pour refléter notre société moderne et la place que les enfants y tiennent aujourd'hui. Il faudrait ainsi adopter progressivement d'autres formes de redistribution.

Le défi consiste à trouver le bon équilibre car aucune mesure ne peut à elle seule remédier au problème. Le respect des normes sociales, un sens partagé de l'équité et la confiance dans l'avenir financier sont des éléments clés pour répondre durablement aux aspirations de l'AVS. Cela ne peut se faire qu'en mettant en œuvre des réformes ambitieuses et en consentant des sacrifices intergénérationnels – les membres de la génération Z d'aujourd'hui sont les retraités de demain, mais ils sont aussi les petits-enfants des boomers. C'est dans le meilleur intérêt de chacun de moderniser le contrat intergénérationnel.

→ Pour une vue plus approfondie des aspects intergénérationnels et financiers de l'AVS, nous vous recommandons la lecture de notre publication [«Bilan intergénérationnel»](#).

# Annexe

## **Hypothèses utilisées pour modéliser le parcours financier de Sabrina et Maria**

- Inflation: 0,5% à 1,0% selon les types de coûts
- Indice mixte AVS (pour l'indexation des rentes): 0,75%
- Taux d'intérêt minimum LPP (loi sur la prévoyance professionnelle): 1%
- Croissance annuelle de la déduction de coordination: 0,5%
- Croissance annuelle du montant non imposable du pilier 3a: 0,5%
- Taux de conversion LPP pour tous les protagonistes à l'âge de la retraite: 4%
- Niveaux de loyer entre le 4<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> décile à Zurich
- Croissance salariale annualisée de Maria et des deux maris entre l'âge de 30 ans et l'âge de la retraite: 1,2%
- Croissance salariale annualisée de Sabrina entre l'âge de 30 ans et l'âge de la retraite: 0,3%
- Coûts basés sur l'âge, le revenu et la situation familiale

## **Principales hypothèses utilisées pour modéliser le nombre d'enfants nécessaire pour assurer l'équilibre de l'AVS d'ici 2070**

Le modèle est simplifié et n'est construit que pour donner une estimation de l'indicateur conjoncturel de fécondité.

- Projections démographiques de l'OFS A-00-2020
- Taux de cotisation AVS total inchangé
- Taux de contribution à l'AVS de la Confédération et de la TVA inchangés
- Rendement du fonds de compensation AVS: 2%
- Taux d'intérêt sur la dette AVS: 0,5%
- Rente AVS médiane suisse pour l'ensemble de la population âgée de 65 ans et plus en 2020
- Salaire médian suisse pour l'équivalent temps plein de la population active âgée de 20 à 64 ans en 2020
- Croissance du PIB, des salaires et des rentes AVS: proportionnelle à la croissance de la population en âge de travailler
- Assurance-invalidité (AI) et de l'assurance pour perte de gain (APG) exclues

Cette publication est adressée à titre d'information uniquement et ne constitue ni ne contient aucune recommandation, incitation ou offre d'achat ou de cession de quelque valeur mobilière ou instrument financier que ce soit. Elle ne saurait constituer un conseil en matière de placements, d'ordre juridique ou fiscal, ni servir de base à des décisions d'investissement. Avant de prendre une décision, faites appel à un conseiller professionnel.

Veuillez noter qu'UBS se réserve le droit de modifier ses prestations, ses produits et ses prix à tout moment et sans préavis. Certains produits et services font l'objet de restrictions juridiques et ne peuvent donc être offerts sans limitation au niveau international. Cette brochure n'est pas destinée à être distribuée en dehors de la Suisse.

La reproduction totale ou partielle sans l'autorisation d'UBS est interdite.

© UBS 2020. Le symbole des trois clés et le logo UBS appartiennent aux marques déposées et non déposées d'UBS. Tous droits réservés.